

RAPPORT N° 96/8-47
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUELLE MAUSOLEE A PETITE-ILE

La Ruelle Mausolée, en fait un escalier bétonné permettant aux habitants du quartier d'accéder au Mausolée et au Stade de la Redoute, est comprise en totalité dans le périmètre de la ZRHI Petite-Ile.

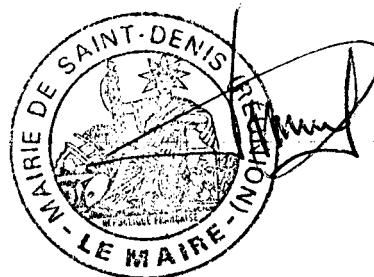
Classée dans la voirie communale par Délibération du Conseil Municipal du 13 mai 1966, la Ruelle doit maintenant être déclassée pour permettre à la Commune d'en céder l'emprise à la SEMADER, aménageur de la zone.

L'enquête publique préalable au déclassement s'est déroulée du lundi 23 septembre au vendredi 11 octobre 1996 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part du public.

Aussi, et compte tenu du Rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement de la voirie communale de la Ruelle Mausolée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-47
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUELLE MAUSOLEE A PETITE-ILE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-47 du Maire ;

Vu le rapport de Abdoola PANSBHAYA, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Vie Quotidienne ;

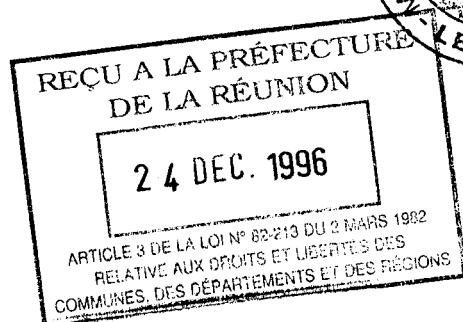
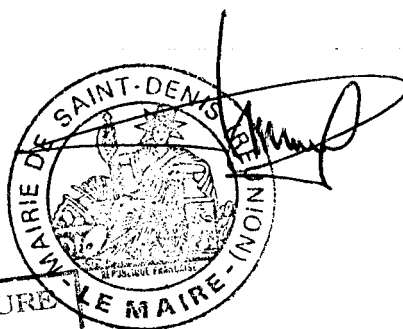
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

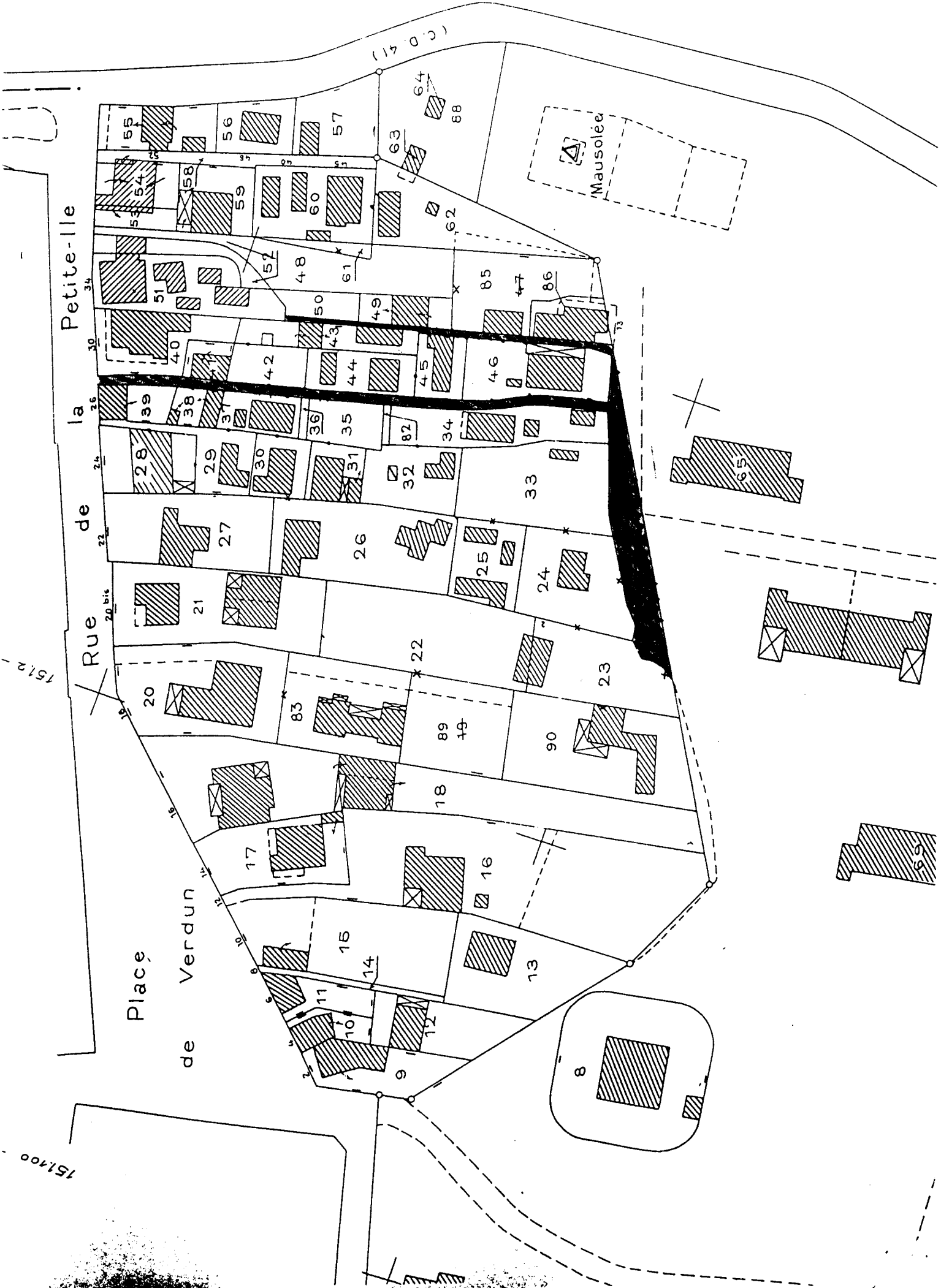
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement de la voirie communale de la Ruelle Mausolée à Petite-Ile.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA





Petite-Ile

la

de

Rue

Placé

de Verdun

Mausolée

1512

15100

- 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 88
- 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49
- 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32
- 28, 29, 30, 31
- 21, 27, 26, 25, 24
- 20, 83, 89, 19, 90
- 17, 18, 16
- 15, 14, 13
- 11, 10, 12
- 9, 8

DELIBERATION N° 96/8-47
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUELLE MAUSOLEE A PETITE-ILE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-47 du Maire ;

Vu le rapport de Abdoola PANSBHAYA, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Vie Quotidienne ;

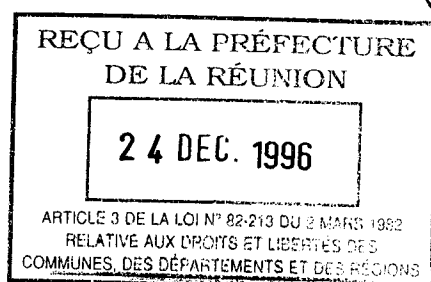
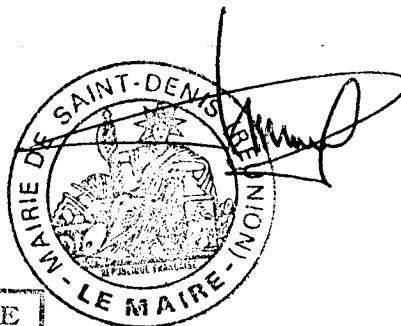
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement de la voirie communale de la Ruelle Mausolée à Petite-Ile.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



RAPPORT N° 96/8-47
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT DE LA RUELLE MAUSOLEE A PETITE-ILE

La Ruelle Mausolée, en fait un escalier bétonné permettant aux habitants du quartier d'accéder au Mausolée et au Stade de la Redoute, est comprise en totalité dans le périmètre de la ZRHI Petite-Ile.

Classée dans la voirie communale par Délibération du Conseil Municipal du 13 mai 1966, la Ruelle doit maintenant être déclassée pour permettre à la Commune d'en céder l'emprise à la SEMADER, aménageur de la zone.

L'enquête publique préalable au déclassement s'est déroulée du lundi 23 septembre au vendredi 11 octobre 1996 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part du public.

Aussi, et compte tenu du Rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement de la voirie communale de la Ruelle Mausolée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

